

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Dominique PALIX et Monsieur Robert COTTA, Conseillers départementaux du canton du POUZIN communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 6 juin 2017 :**

Au titre des frais de garde d'enfants présentant un handicap, une participation financière de 74,40 € sera versée à une assistante maternelle du canton (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Deux subventions seront versées à la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron :

- 4 500 € au titre du soutien aux structures culturelles du territoire
- 5 000 € au titre du financement du poste de bibliothécaire

Dans le cadre de l'appel à projet « Culture e(s)t lien social », une subvention de 2 000 € est attribuée au Centre social JM Dorel.

Pré-affectation de crédits dans le cadre de l'appel à projets « Ardèche Durable 2017 » pour lesquels les maîtres d'ouvrage ont déclaré une date de démarrage avant le 15 octobre :

- 50 000 € pour la commune de Saint Vincent de Barrès
- 20 000 € pour la commune de Baix
- 7 200 € pour la commune de Cruas
- 3 600 € pour la commune du Pouzin
- 3 600 € pour la commune de Meysse